

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société OPTIC ALIZE SARL, dont le siège social est situé sur l'Avenue Pascal ZAGRE, quartier SOCOGIB Ouaga 2000, porte n°58. Immatriculée sous le numéro RCCM BF OUA 2017 B4134 et IFU 00091078C.

Téléphone : +226 75 09 39 39

Adresse électronique : opticalize@opticalize.com

Adresse postale : 01 BP 3310 Ouagadougou 01 Burkina FASO

DEFINITIONS

CGV : Conditions Générales de Vente.

Client : personne physique majeure détenant la pleine capacité juridique et morale.

Produits : Tout article, bien ou service, commercialisé dans les agences Optic Alizé.

CE : Communauté Européenne.

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Pack Duo : Offre commerciale incluant l'achat d'une (01) monture et deux (02) verres correcteurs de la gamme optimale, donnant droit à un équipement optique supplémentaire de la gamme basique.

Pack Naana : Offre commerciale qui s'adresse aux agents du secteur public et privé, aux retraités et aux personnes à petit budget.

Pack Elève Etudiant : Offre commerciale incluant l'achat d'une (01) monture et deux (02) verres correcteurs de la gamme basique.

Lunettes Blue Protect : équipement optique sans correction équipé d'un traitement contre la lumière bleue.

Livraison en 24H/ 72H : service express de livraison

La Société : Optic Alizé Sarl.

ACCEPTATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes conditions ou documents antérieurs et s'appliquent à toutes les commandes de Produits réalisées dans toutes les agences OPTIC ALIZE de l'espace UEMOA.

Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations entre la Société et les Clients.

Elles ont pour finalité d'informer sur les conditions et modalités de vente, de paiement, de livraison et de retour des produits commandés.

Lors de la validation de toute commande, le Client certifie avoir accepté les présentes CGV, sans toutefois que cette acceptation soit conditionnée par une signature de sa part.

Les CGV pourront faire l'objet de mises à jour ou de modifications sans préavis.

Les CGV applicables et opposables aux Clients sont celles en vigueur au moment de la passation de la commande et du règlement.

Le Client dispose de la faculté de sauvegarder et d'imprimer les présentes CGV sur simple demande à l'adresse suivante : opticalize@opticalize.com

OBJET

Optic Alizé propose la vente de produits d'optique médicale, des lunettes de soleil non correctrices et des produits d'entretien. La vente et la livraison des produits n'est possible que dans une agence Optic Alizé ou dans tout autre lieu ou le Client en fera la demande après règlement intégral de sa commande.

Optic Alizé commercialise des produits certifiés ISO 13485 :2016 et ISO 9001 : 2015.

Cependant la vente des verres correcteurs et d'une monture optique étant considérée comme un produit médical, la facturation exclut l'imposition de la TVA.

La commercialisation d'une monture optique ou d'une monture solaire sans dispositif médical est soumise à la TVA en vigueur (18% du montant hors taxe).

Les produits d'entretien et accessoires sont également soumis à la TVA en vigueur.

Les prix indiqués sur les montures optiques sont mentionnés Hors TVA.

Les prix indiqués sur les montures solaires, produits d'entretien et accessoires sont mentionnés TVA incluse.

Le Client est seul responsable de son choix de produits, de l'adéquation à ses besoins et de l'utilisation conformément aux indications de Optic Alizé.

La responsabilité de Optic Alizé ne pourra être engagée à cet égard.

Les lunettes optiques

Les lunettes optiques vendues chez Optic Alizé sont certifiées ISO 13485 :2016 et ISO 9001 : 2015 et sont conçues pour être adaptées à des verres correcteurs.

Les verres correcteurs

Les verres correcteurs sont vendus conformément aux besoins optiques du Client et suivant les exigences du prescripteur.

Les traitements applicables aux verres

Les traitements applicables aux verres sont vendus en supplément.

Les lunettes de soleil

Les verres de lunettes de soleil certifié ISO 13485 :2016 et ISO 9001 : 2015 sont conçus pour protéger le porteur contre l'action dangereuse des rayons du soleil.

La vérification de la vue

La vérification de la vue n'est pas un acte médical. Elle permet le renouvellement des lunettes mais ne remplace pas un suivi régulier par votre médecin ophtalmologiste.

Un optométriste diplômé est habilité à réaliser la vérification de la vue, si le Client ne présente pas de pathologie oculaire, Optic Alizé se réserve le droit d'exécuter la prescription. La valeur d'une vérification de la vue dans les agences Optic Alizé s'élève à **3 000 FCFA**.

Validité des Ordonnances

La validité d'une ordonnance prescrite par un médecin ophtalmologiste est de 02 ans avant l'âge de 40 ans et 01 an à partir de 40 ans.

PROCEDURE D'ACHAT EN MAGASIN

Lors de la passation de la commande, le Client certifie être en possession d'une prescription médicale dûment délivrée par un médecin ophtalmologiste.

1ère étape :

Le Client choisit sa monture avec l'aide d'une personne compétente ou d'un opticien.

En fonction de la prescription et des conseils du commercial, le Client portera son choix sur ces verres correcteurs.

Le commercial renseigne la correction du client et la référence de tous les produits choisis au préalable par le Client sur la facture proforma.

Conformément à la réglementation commerciale, il est établi une facture proforma gratuite avant la conclusion de la vente. La facture proforma est remise en original au Client qui en prendra connaissance. La facture proforma ne comprend pas les frais de livraison en cas de livraison en dehors du réseau des agences Optic Alizé.

La facture proforma est valable 1 (un) mois sauf lors d'une opération commerciale ; la validité de la facture proforma correspond à la durée de l'opération commerciale en cours.

Les prix sont indiqués en FCFA, HT. Selon la nature de l'achat la TVA sera applicable conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso. Tout changement du taux de TVA applicable sera automatiquement répercuté sur les Produits.

Les prix de vente peuvent être modifiés par La Société à tout moment.

Aucune monture ne peut être réservée sans avoir versé une avance d'au moins 50 % de la valeur HT du Produit

2ème étape : Vos informations

Lors de la validation de la commande par le Client, le Client se verra obligé de communiquer au Commercial toutes informations personnelles utiles à bonne fin : sa date de naissance, son adresse e-mail, son numéro de téléphone fixe et mobile, sa profession.

Le Client autorisera le Commercial à relever à l'aide d'instrument optique les informations nécessaires au montage de l'équipement (écart pupillaire, hauteur, angle pantoscopique, etc).

Optic Alizé s'interdit de communiquer les informations à des tiers sans l'autorisation écrite préalable du Client.

Confirmation de la commande

Le Client reçoit un e-mail de confirmation et récapitulatif de sa commande à conserver. Cette confirmation comprendra notamment les informations contractuelles suivantes :

- Le récapitulatif de la commande,
- Le solde comptable.

LES AVANTAGES

Les avantages offerts pour l'achat d'un équipement optique sont :

- Avantage Bronze ;
- Avantage Argent ;
- Avantage Or.

NB : Voir conditions en agence.

INDISPONIBILITE DES PRODUITS APRES LA COMMANDE

Dans l'éventualité d'une indisponibilité totale ou partielle de produits après la réalisation de la commande, le Client en sera informé par e-mail ou par téléphone. Un nouveau délai de livraison sera communiqué au client.

3ème étape : Livraison

La Société procède à la livraison des équipements optiques dans son réseau d'agence Optic Alizé.

Dans l'hypothèse où le Client choisit une livraison en dehors du réseau de Optic Alizé, il en prendra l'entière charge et responsabilité.

Dès que la commande est mise à disposition en agence, un appel téléphonique sera adressé au Client l'informant de la disponibilité de sa commande.

Passé un délai d'un (01) an, Optic Alizé décline toute responsabilité en cas de non-conformité et/ou d'inadaptation à l'équipement optique.

Il appartient au Client de vérifier l'état physique de l'équipement lors de la livraison.

En cas d'inadaptation, le Client se rendra chez son médecin ophtalmologiste dans un délai maximum de 30 jours après la livraison ;

En cas de non-conformité du Produit d'un point de vue optique, le Client devra faire une réclamation à Optic Alizé dans un délai de 45 jours suivant la réception de l'équipement en précisant les raisons de la non-conformité.

En cas de détérioration du Produit d'un point de vue physique, le client devra faire la réclamation à Optic Alizé dans un délai de 45 jours.

Aucune livraison sans solde ne pourra être autorisée sans l'autorisation de la Direction de Optic Alizé.

4ème étape : Moyen et conditions de Paiement

• **Les moyens de paiement :**

Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, chèques, carte bancaire, bons de commandes d'un organisme dûment identifié et certifié par Optic Alizé. En choisissant le paiement via Orange Money ou Coris Money le Client s'acquittera des frais supplémentaires.

Aucun autre moyen de paiement n'est accepté.

• **Les conditions de paiement :**

Le Prix facturé est celui indiqué sur la facture proforma, sauf en cas de modification ultérieure.

La commande est payable comptant (100% de la facture) ou en 2 tranches.

La 1ère tranche doit correspondre à au moins 50% du montant de la facture proforma pour que la commande soit prise en compte.

Le client tiers payant doit s'acquitter de 50% au moins du montant de sa quote part due pour que la commande soit prise en compte.

Le reliquat est exigible lors de la livraison de l'équipement optique.

Le Client est invité à vérifier sa solvabilité en cas de paiement par chèque.

Dans certains cas, notamment pour défaut de paiement, informations erronées ou tout autre problème lié à l'achat, Optic Alizé se réserve le droit de suspendre la livraison de la commande jusqu'à la résolution du problème sans préjudice de tous dommages et intérêts que pourrait solliciter le Client.

Optic Alizé a mis en place une procédure de prévention des fraudes appliquée à toute commande passée par bon de commande Tiers payant. Dans le cadre de cette procédure, Optic Alizé pourra contacter l'organisme Tiers payant et /ou le médecin ophtalmologiste.

Optic Alizé conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'à l'encaissement intégral du prix de la vente.

REGLEMENT DES LITIGES

Pour toute réclamation concernant un achat :

- Envoyer un mail au service client : info@opticalize.com
- Par téléphone : 75 09 39 39
- Par courrier : 01 BP 3310 Ouagadougou 01 Burkina Faso

Dernière mise à jour : 24 octobre 2023.